



Lotissement
 "Le Saint Aubin"

PLAN DE BORNAGE

LOT N° 4

Superficie : 485 m² env.

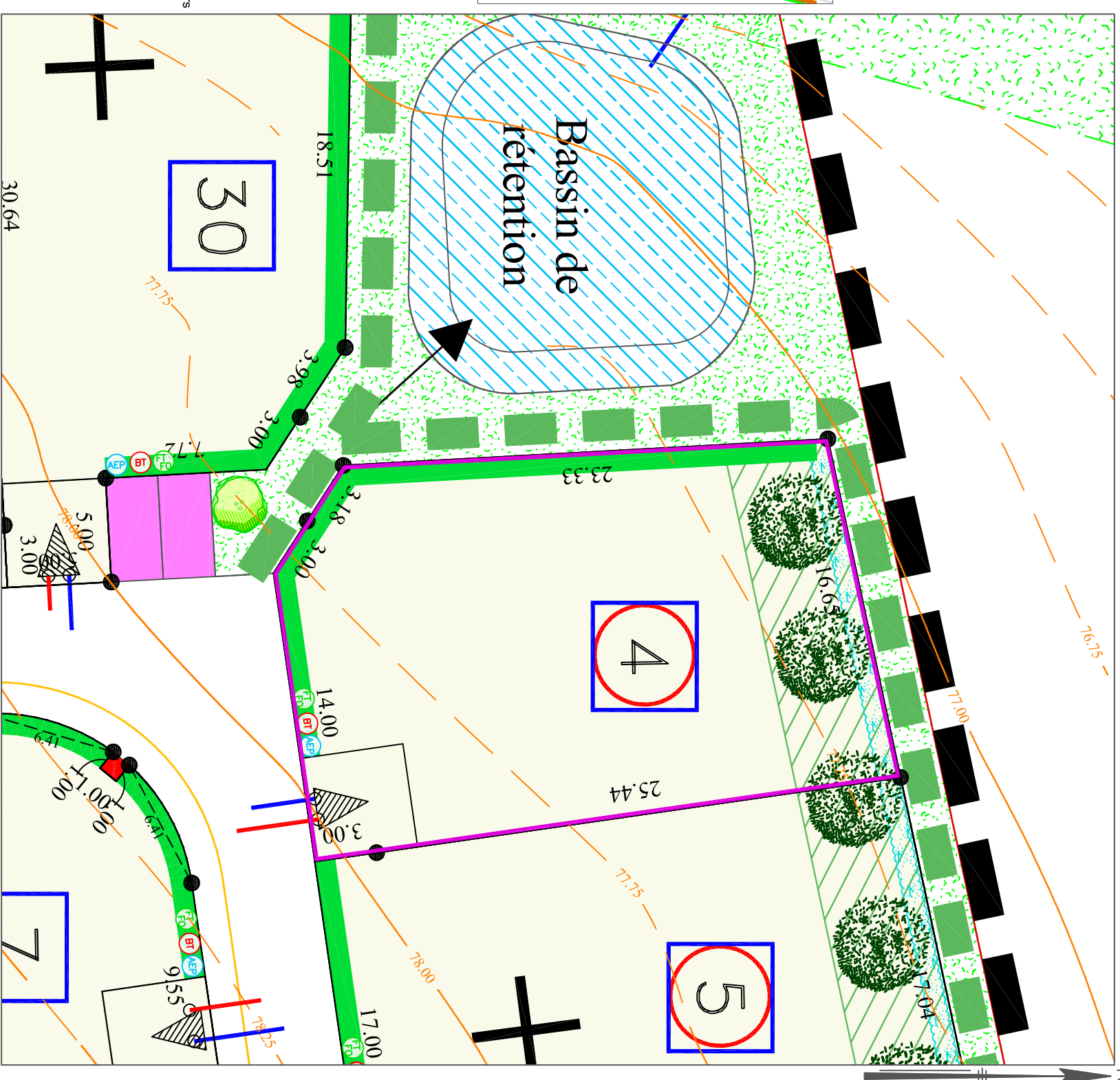
PLAN PROVISOIRE



Plan général du lotissement - sans échelle

LEGENDE DU PLAN DE COMPOSITION DU PERMIS D'AMENAGER :

- | | | | |
|--|---|--|--|
| | Périmètre du lotissement | | Lot avec une côte de seuil des constructions pouvant être contrainte pour un raccordement gravitaire aux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales (se référer au plan projet PA8a) |
| | Surfaces cessibles | | Rétention des eaux pluviales de 2m ³ minimum imposée sur chaque lot à la charge des acquéreurs |
| | Chaussée | | Sens de faillage imposé du volume principal de la construction principale (2 possibilités sont laissées sur chaque lot) |
| | Places de stationnement dans les espaces communs en enrobé de couleur | | Frange paysagère arborée à créer en domaine privé par les acquéreurs sur 5,00m de largeur |
| | Trottoirs en enrobé (1,50m) | | Zone non aedificandi hors travaux de clôture |
| | Encoches pour implantation candélabre (position pouvant être ajustée en phase travaux) | | Zone non aedificandi hors travaux de clôture |
| | Espaces verts | | Surplomb de la ligne électrique (Zone non aedificandi de la construction principale) |
| | Arbres projetés (position et nombre donnés à titre indicatif) | | Hales arbutives à planter par les acquéreurs (largeur 1,00m) en dehors des accès aux lots et éventuelles constructions implantées en limite |
| | Arbres existants (position, emprise et nombre donnés à titre indicatif) | | Emplacement projeté pour le transformateur électrique HT/BT (à confirmer par ENEDIS) |
| | Sente emherbée (mélange terre-pierre) | | Aire de stationnement non close sur rue imposée en domaine privé correspondant à l'unique accès automobile du lot. Dimensions à respecter : largeur de 5,00m minimum/6,00m maximum x 5,00m de profondeur minimum |
| | Emplacement réservé pour création par la commune d'une future piste piétonne le long de la RD 131 | | Aire de stationnement non close sur rue imposée en domaine privé correspondant à l'unique accès automobile du lot. Dimensions à respecter : largeur de 6,00m x 5,00m de profondeur minimum |
| | Sens de circulation des véhicules | | Accès automobile au lot (largeur 4,00m) |



LEGENDE BORNAGE :

- Borne OGE
- Courbe de niveau
- Avant travaux VRD

LEGENDE TOPOGRAPHIQUE

- Courbe de niveau
- Avant travaux VRD

ECHELLE 1/250 - (Impression en A3)

Position des branchements issue des plans projet (Position approximative donnée à titre indicatif)

- Coffrets électriques
- Regard téléphonique et fibre optique
- Citerneau d'eau potable
- Boîte de Branchement Eaux Usées
- Boîte de Branchement Eaux Pluviales

Nota:
 Les bornes représentées sur le présent plan pourront être, le cas échéant, remplacées lors du bornage définitif par une autre matérialisation au sol (exemple : clou métallique, marque de peinture) selon les travaux qui auront été réalisés à proximité du lot.